



Mise à jour
le
05/06/2009

La Cour fédérale ordonne le rapatriement d'Abousfian Abdelrazik

La Cour fédérale ordonne au gouvernement de Stephen Harper de prendre des mesures pour faire revenir au pays Abousfian Abdelrazik, ce citoyen canadien réfugié depuis plus d'un an à l'ambassade du Canada à Khartoum, au Soudan.

Dans une décision rendue publique jeudi matin, le juge Russel W. Zinn somme le ministre des Affaires étrangères d'octroyer à M. Abdelrazik le passeport d'urgence qui lui permettra de rentrer au pays, comme le demande ses avocats depuis des mois.

Le juge estime que le droit de ce citoyen d'entrer au Canada a été brimé. Le gouvernement doit faire les arrangements nécessaires pour assurer le retour de M. Abdelrazik d'ici 30 jours, stipule le jugement. Le juge Zinn cite le ressortissant canadien à comparaître en Cour fédérale, à Montréal, le 7 juillet.

Le ministre des Affaires étrangères, Lawrence Cannon, a toujours refusé de rapatrier le montréalais d'origine soudanaise, sous prétexte qu'il figure sur une liste d'interdiction de vol des Nations unies.

En visite au Soudan en 2003, M. Abdelrazik a été arrêté et emprisonné, soupçonné d'entretenir des liens avec Al-Qaeda. Mais la Gendarmerie royale du Canada et le Service canadien du renseignement de sécurité l'ont par la suite blanchi, affirmant n'avoir rien à lui reprocher.

Au bureau du ministre Cannon, on s'est fait avare de commentaires à propos de ce jugement.

«Le gouvernement étudie présentement la décision», s'est contenté de répondre la directrice des communications du ministre, Catherine Loubier.

Le 23 avril, le juge James O'Reilly de la Cour fédérale avait jugé que le refus du gouvernement fédéral de rapatrier Omar Khadr, citoyen canadien emprisonné à Guantanamo, violait les droits de jeune prisonnier, arrêté en Afghanistan alors qu'il n'avait que 15 ans.

Ottawa a annoncé le vendredi 8 mai en fin de journée qu'il en appelait de la décision du juge de la Cour fédérale. Mais le ministre Cannon avait, dès la publication du jugement, laissé aucun doute sur son intention d'interjeter appel.

En mars, le même tribunal avait par ailleurs estimé qu'Ottawa se devait d'offrir un soutien consulaire à Ronald Allen Smith, détenu dans le couloir de la mort d'une prison du Montana depuis 25 ans, reconnu coupable du meurtre de deux hommes en 1983.

Le SCRS montré du doigt

Abdelrazik, qui avait attiré l'attention des services de renseignement canadiens, a quitté le Canada en 2003 pour visiter sa famille au Soudan.

C'est à ce moment que ses malheurs ont commencé. Il a été arrêté à deux reprises et incarcéré autant de fois à Khartoum, pendant plusieurs mois.

Selon son témoignage, il aurait également été victime de mauvais traitements.

Celui-ci accuse d'ailleurs le SCRS d'avoir agi dans l'ombre des autorités soudanaises pour le faire incarcérer. Une histoire qui, selon certains, ressemblerait au cas de Maher Arar.

De graves allégations que l'organisme fédéral a toujours niées. Son directeur, Jim Judd, a d'ailleurs lui-même demandé en avril dernier au Comité de surveillance du SCRS de tirer cette affaire au clair. Mais le juge Zimm en rajoute en évoquant dans son jugement la «complicité» du SCRS dans sa détention par les autorités soudanaises en 2003.

En avril 2008, Abdelrazik, se sentant menacé, s'est précipité à l'ambassade du Canada dans la capitale soudanaise. Il n'en est plus jamais ressorti. Il était dans l'impossibilité de revenir à Montréal depuis que les Nations Unies l'ont placé, en juillet 2006, sur leur liste noire des individus liés à la nébuleuse organisation islamiste Al Qaida.

Rendez-vous à Montréal le 7 juillet

Une inscription qui entraîne aussi une interdiction de voyager, hormis pour revenir, sous certaines conditions, dans son pays.

Une clause qui a donné lieu à des interprétations différentes, que ce soit du côté des avocats d'Abdelrazik que du ministre Cannon.

La balance du juge Zinn a penché vers Abdelrazik et lui donne même d'ores et déjà rendez-vous pour comparaître devant lui le 7 juillet à 14 heures en Cour fédérale à Montréal.

Question à 1000 dinars soudanais: le ministre Cannon va-t-il obtempérer ou bien porter le jugement en appel ? «Pour le moment, nous sommes en train de lire le jugement», a fait savoir sa porte-parole, Nathalie Sarrafian.

Ruefrontenac/radio-canada.ca